

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 11 octobre 2013

Délibération n° 69 -2013

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 22 mars 2013.

Membres en exercice : 27 membres

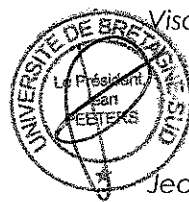
Votes : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.



Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : PV approuvé du CA du 22 mars 2013

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le :

05 NOV. 2013

Document mis en ligne le : **05 NOV. 2013**



Conseil d'Administration du 22 mars 2013

Procès-verbal provisoire

➤ **Membres du conseil d'administration :**

Membres présents :

Président :

Jean PEETERS

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Giuseppe BERIOT, Guy GOGNIAT, Bernard LANDAIS, LHUILIER Gilles

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège B :

François BELLEGO, Laurence GUYON, Morgan GUYVARCH, Patrice KERMORVANT, Vincent PICANDET, Stéphane RUELLAN

Collège des IATOS :

Lucien MOREL, Françoise PERESSE, André TREBAOL

Collège des usagers :

Benoît LANGARD

Collège des personnalités extérieures :

Hubert BRICHART, Directeur général du Crédit agricole du Morbihan
Christine QUERO-RIO, Secrétaire générale du groupe GLON

Membres de droit avec voix consultative :

Jean-Michel LE PIMPEC, Directeur général des services
Yvelyne LOUARN, Agent comptable

Membres représentés :

Collège des enseignants-chercheurs et enseignants – collège A :

Karine REHEL donne procuration à Guy GOGNIAT
Gérard RIO donne procuration à Stéphane RUELLAN

Collège des personnalités extérieures :

Jean-Pierre LE ROCH, Représentant du Conseil régional donne procuration à Christine QUERO-RIO
Gwendal ROUILLARD, Représentant de Lorient Agglomération donne procuration au Président

Membre excusé :

Pierre LE BODO, Président de Vannes Agglo

Membres invités présents :

Virginie DUPONT, vice-Présidente du Conseil d'administration ; Frédéric BEDEL, Directeur de l'UFR SSI ; Patrick LE MESTRE, Doyen de l'UFR DSEG, Eric LIMOUSIN, Directeur de l'UFR LLSHS ; Pascal MORANCAIS, Directeur de l'IUT de Lorient ; Jean-Luc PHILIPPE, Directeur de l'ENSIBS ; Jean-Baptiste GOUTTENOIRE, Commissaire aux comptes ; Lucie GARNIER, adjointe de l'agent comptable ; Nathalie LESCOAT, Chef du SASJ, Chantal GUYOT, Direction générale des services – secrétaires de séance

Membres invités excusés

Marie-Hélène HABASQUE, Chef du SEFI ; Sylvie LE NIR, Directrice des ressources humaines

ORDRE DU JOUR

1 – Délibérations financières

1.1 – *Présentation du compte financier 2012 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice : UBS, CFA et Fondation*

1.2 – *Rapport de gestion ordonnateur*

1.3 – *Rapport du commissaire aux comptes*

1.4 – *Rapport annuel de performance*

2 – Ressources humaines

2.1 – *Loi Sauvadet : règles applicables aux futurs emplois sous contrat*

2.2 – *Campagne de recrutement 2013*

2.3 – *Primes de charges administratives du chargé de mission développement économique*

Le Président accueille les membres du conseil et fait état des procurations reçues.

Aucune question diverse n'étant à ajouter à l'ordre du jour de cette séance, Virginie DUPONT donne la parole à l'agent comptable pour la présentation du compte financier 2012 de l'UBS.

1 – Délibérations financières

1.1 – Présentation du compte financier 2012 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice : UBS, CFA et Fondation

Yvelyne LOUARN présente le compte financier aux membres du conseil d'administration en trois temps, et précise que le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui leur ont été transmis reflètent l'agrégation des trois comptes, celui de l'UBS, du CFA et de la Fondation (cf. power point joint à la délibération 22-2013).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- le compte financier 2012 de l'Université de Bretagne-Sud
(délibération n°22-2013)
- l'affectation du résultat excédentaire du compte financier 2012 de l'Université de Bretagne-Sud, d'un montant de 1 834 976,72€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives ».
(délibération n°23-2013)

Françoise PERESSE s'interroge sur les termes « réserves facultatives » et « fonds de réserves ».

Yvelyne LOUARN répond que l'on parle de la même chose, « réserves facultatives » étant le nom du compte concerné. Les réserves facultatives sont composées du cumul des fonds de réserves de toutes les années précédentes depuis la création de l'établissement.

Yvelyne LOUARN présente ensuite le compte financier du CFA.

Hubert BRICHART demande la part de la taxe d'apprentissage sur les 1.836M€ présentés.

Yvelyne LOUARN indique que les 1.836M€ comprennent la taxe d'apprentissage et la subvention Région, que la somme de 1.8M€ est versée au CFA pour être répartie ensuite entre les quatre unités de formation.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité :

- Le compte financier 2012 du Centre de Formation des Apprentis de l'Université de Bretagne Sud
(délibération n°24-2013)
- L'affectation du résultat excédentaire du compte financier 2012 du Centre de Formation des Apprentis de l'Université de Bretagne-Sud, d'un montant de 21 812.05€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives ».
(délibération n°25-2013)

Yvelyne LOUARN présente ensuite le compte financier de la Fondation.

Elle rappelle que cette Fondation a été créée en 2008. Elle doit permettre à l'UBS de bénéficier de ressources du mécénat des entreprises et des particuliers ainsi que de subventions d'organismes privés ou publics. Elle a une autonomie financière avec un budget propre annexé au budget de l'UBS. Lors du conseil de gestion du 17 janvier 2012, les membres de la Fondation ont approuvé la mise en place d'une chaire d'entreprise « connaissances et actions territoriales ». Les ressources de la Fondation sont constituées d'une part des donations des membres fondateurs et d'autre part de participations des membres de la chaire.

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité :

- Le compte financier 2012 de la Fondation Universitaire.
(délibération n°26-2013)

- L'affectation du résultat excédentaire du compte financier 2012 de la Fondation universitaire, d'un montant de 86 285.13€, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives ».
(délibération n°27-2013)

Le Président souhaite apporter quelques modifications à la conclusion du rapport de l'agent comptable :

- La phrase « l'analyse des comptes de l'année 2012 **est en trompe l'œil** » sera remplacée par « l'analyse des comptes de l'année 2012 **doit être nuancée** » ;
- et la phrase « Par ailleurs, nos fonds propres sont **maintenant stabilisés** ; ils restent confortables et permettent d'envisager l'avenir **sans angoisse excessive** » est remplacée par « Par ailleurs, nos fonds propres sont **stables** ; ils restent confortables et permettent d'envisager l'avenir **sereinement** ».

Yvelyne LOUARN remercie toute l'équipe de l'agence comptable, qui a donné beaucoup d'énergie pour l'établissement de ce compte financier dans les temps, ainsi que les services financiers qui ont été fortement sollicités.

1.2 – Rapport de gestion ordonnateur

Il est présenté par Jean-Michel LE PIMPEC, Directeur général des services, qui rappelle tout d'abord le principe de séparation du comptable et de l'ordonnateur en droit français, et le contrôle exercé par l'ordonnateur.

Il indique que le document, distribué en séance, a été préparé par Marie-Hélène HABASQUE, chef des services financiers, absente de ce conseil d'administration du fait d'une formation qu'elle donne à l'AMUE.

Il explique un certain nombre de chiffres et de tableaux présentés dans ce rapport, et fait constater un résultat excédentaire :

- Recettes: 72 009 288€
- Dépenses: 70 174 312€
- Résultat : 1 834 976€

- 26% BPI (budgets propres intégrés des 2 IUT et de l'École d'Ingénieurs)
- 74% autres

Jean-Michel LE PIMPEC rappelle que l'UBS n'a jamais été en déficit. Certes, l'université a eu du mal à établir le budget 2013, tout comme celui de 2012, mais pas pour les mêmes raisons. Il n'y a pas eu cependant de dérapage entraînant un déficit.

Il aborde la question des réserves à hauteur de 12 ou 13 millions d'euros. Ces chiffres comportent entre autres des sommes prévues pour des travaux d'investissement non encore réalisés, en

particulier des travaux de mise en conformité pour l'accès aux handicapés dans les IUT. Il indique que le fond de roulement annoncé à 71 jours est plutôt à 60 jours, ce qui est déjà confortable.

L'excédent est constitué par :

- un excédent sur la masse salariale (1.71% du budget) ;
- un effet mécanique de recettes de fonctionnement et de dépenses en investissements. La taxe d'apprentissage versée aux composantes est constatée en fonctionnement, et une partie des dépenses peut se faire en investissements. Pour cela, il faut un excédent en investissements ;
- un reliquat sur les unités budgétaires de 519 000 euros. Cela veut dire que les services n'ont pas dépensé tout ce qu'ils avaient prévu en début d'année.

Sur les chiffres de la masse salariale Jean-Michel LE PIMPEC précise :

- 123 000 euros ont été reçus au 15 décembre. Or la paye de décembre était déjà bouclée depuis le mois de novembre ;
- 146 000€ n'ont pas été consommés sur le FIPH (Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées). Au titre de la Loi 2005, l'UBS doit employer 6% de personnes handicapées, soit directement, soit indirectement par le biais de contrats passés avec les SESSAD. L'UBS n'atteint pas les 6%, donc elle doit payer une pénalité, sur la base de l'ensemble de la masse salariale. Un accord entre Bercy, le Ministère des Affaires Sociales et le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, fait que l'on n'a pas cette base depuis 2 ou 3 ans, à titre dérogatoire. En 2012 l'UBS n'aurait pas atteint les 6% sur la masse salariale d'où une prévision de 160 000€ pas été entièrement dépensée puisque l'UBS est restée sur la base de 2011 ;
- 244 315€ non réalisés, soit 0,44%, il s'agit là de la marge d'erreur ;
- 329 000€ d'heures complémentaires non consommées qui posent un vrai problème. Cela peut s'expliquer par le fait qu'en 2012, sur la demande des commissaires aux comptes, ont été faites des écritures de reprise des heures complémentaires. Traditionnellement, à l'Université, les heures complémentaires du dernier trimestre de l'année sont payées sur le premier trimestre de l'exercice suivant, ce qui n'est pas conforme à l'aspect budgétaire annuel, d'où une rectification des comptes, mais qui ne peut perdurer. Il faut donc que les services prennent en compte leurs charges à payer.

Il poursuit sur les recettes. 80% des recettes viennent de l'État, 7% sont des ressources propres, et 8% d'autres ressources (voir tableau explicatif en annexe 1). Il note la hausse sensible des ressources propres due à l'augmentation des contrats de recherche hors ANR, l'augmentation des contrats ANR, et enfin la taxe d'apprentissage en augmentation de 8% qui revient au niveau de la taxe d'apprentissage de 2009.

Ces ressources propres doivent continuer à augmenter, une autre ressource pouvant venir de la formation continue.

Sur les dépenses, le budget a été réalisé à 95,82%. Il faut noter un très bon taux de réalisation des composantes en investissements.

Par contre, le taux de l'investissement à l'UBS n'est pas bon. Cela est lié au retard sur les deux chantiers (ENSIBS et DSEG). L'argent de l'État pour le premier équipement a été reçu en 2012, non encore dépensé.

Sur les chiffres la masse salariale. Jean-Michel LE PIMPEC indique que le plafond d'emplois, de 849 ETP (équivalent temps plein), est en dessous du plafond total autorisé de 901. Mais l'UBS n'a pas les moyens financiers pour atteindre ce plafond total. Et l'évolution de la masse salariale est inquiétante. Elle a évolué de 2,7% et la masse salariale État a évolué de 3% (part des fonctionnaires et assimilés fonctionnaires). La situation est celle qui existait lors du passage aux responsabilités et compétences élargies ; Elle augmente de 3% du fait d'une augmentation du CAS pensions, non

compensée en totalité par l'Etat puisque celui-ci se base sur le socle de 2009. Même si le point d'indice n'a pas changé, il y a tout de même une augmentation de la masse salariale du fait d'une augmentation des indices à titre individuel. Cela ne peut pas continuer. La dotation de l'Etat n'a pas évolué en conséquence.

Il précise ensuite les dépenses de viabilisation (électricité +6% ; gaz +41%). Or la dotation de fonctionnement de l'Université a diminué, du fait de la participation à l'équilibre des comptes publics (-300 000€). Il va falloir prendre des décisions visant à faire des économies d'énergie, sachant que le budget, essentiellement de la masse salariale, est contraint.

Il conclut en précisant que les comptes sont sains, mais il n'y a pas non plus de grandes marges de manœuvre pour les années qui viennent.

Guy GOGNIAT veut revenir sur le problème de la masse salariale et sur les solutions envisagées pour y remédier.

Jean-Michel LE PIMPEC indique que la solution tient dans ce qui a été fait en 2012, soit le gel de postes. Il rappelle que le métier de l'UBS est la formation et la recherche. Or, ce sont des postes d'enseignants et d'enseignants chercheurs qui ont été gelés, ce qui n'est pas une bonne solution. Il faut donc se poser la question de la carte de formations si on ne veut pas avoir des formations trop dégradées. La solution proposée par le Ministère est l'augmentation des ressources propres.

Guy GOGNIAT précise sa question. Des postes ont été gelés et néanmoins la masse salariale a augmenté. A l'avenir, faut-il geler encore plus de postes ?

Jean-Michel LE PIMPEC répond qu'il y a un effet d'augmentation de l'indice moyen, liée en particulier entre 2011 et 2012 pour les enseignants, à la revalorisation des carrières des maîtres de conférence. Cela a eu lieu une fois. On peut penser que la tendance va légèrement s'inverser sur l'indice. Mais il y aura tout de même une évolution de l'indice nouveau moyen qui est de 735 points actuellement.

Virginie DUPONT précise qu'il y a la variation du taux de charges sociales qui évolue, et contre lequel on ne peut agir, mais qui augmente cependant cet INM.

Jean PEETERS fait confiance à la commission des finances pour proposer des solutions.

Sur les économies d'énergie, il précise qu'il a demandé à ce qu'un diagnostic sur les bâtiments soit fait et attend également des propositions de la part des spécialistes à l'UBS.

Vincent PICANDET fait remarquer une augmentation de 25% au niveau des fluides et voudrait avoir une explication sur ce sujet.

Jean-Michel LE PIMPEC répond que, sur le gaz, le temps de chauffe a été un peu plus long (augmentation de 14,7%), que le prix du kWatt a considérablement augmenté, et il est prévu que cela continue.

Vincent PICANDET parle des nouveaux bâtiments qui vont encore faire évoluer les coûts.

Jean-Michel LE PIMPEC répond que sur l'ouverture de l'ENSIBS, certes, ce sont des M² supplémentaires mais que le bâtiment sera quand même mieux isolé. Sur le bâtiment DSEG, le nouveau bâtiment sera plus petit qu'à Vannes centre et, normalement, on devrait faire des économies d'énergie. Le bâtiment a été conçu pour qu'il y ait justement une belle performance énergétique.

Le Président invite les membres du CA à consulter le rapport de gestion de l'ordonnateur qui apporte, par des tableaux et des schémas bien construits, des éléments clairs sur l'UBS.

Virginie DUPONT donne la parole à Monsieur GOUTTENOIRE, Commissaire aux comptes, pour la présentation de ses rapports sur les comptes annuels l'UBS, la Fondation et le CFA de l'UBS (documents en annexe I).

1.3 – Rapport du commissaire aux comptes

Monsieur GOUTTENOIRE rappelle que le rôle des commissaires aux comptes n'est pas de valider la gestion mais de certifier ou non les comptes en fonction des normes comptables et des impératifs de l'université.

Les comptes sont certifiés, hormis deux réserves :

- La première concerne le parc immobilier corporel. Depuis la certification obligatoire des comptes des universités, il n'y a pas eu, en ce qui concerne l'UBS, d'inventaire physique réalisé depuis des années sur l'ensemble de l'actif immobilier corporel net qui est de 62 millions d'euros. Ce sujet sera traité au cours de l'exercice 2013 et le commissaire aux comptes espère ne plus avoir cette réserve l'année prochaine ;
- Autre réserve, le droit à déduction de TVA qui n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'année 2012 et qui sera certainement soldé sur les comptes de 2013.

Sous ces deux réserves, les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels présentés aux membres du CA sont, au regard des règles et des principes comptables repris dans l'instruction codificatrice n° 0236M93 du 29 avril 2002, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Université à la fin de cet exercice.

Cependant, sans remettre en cause ce qui vient d'être exprimé, ils apportent trois commentaires particuliers sur l'annexe présentée :

- Sur la variation des capitaux propres : Les commissaires aux comptes ont souhaité faire rectifier deux corrections impactant les fonds propres : L'une concerne les produits à recevoir de 2008, pour 101000€, et l'autre concerne la réduction de 3 subventions d'investissements qui n'étaient pas rattachées à des immobilisations, d'un montant de 116000€, et qui ont été soldées pour partie en 2011, la régularisation étant faite sur le solde en 2012 ;
- Sur le passif social : Jusqu'à maintenant il n'y avait pas obligation de constituer des provisions pour les congés payés des personnels. Cette possibilité était offerte à compter de 2012 avec une obligation en 2013. Le choix a été fait de le mentionner uniquement dans l'annexe présentée, y compris pour les provisions des heures complémentaires des titulaires ;
- Enfin, le dernier commentaire, lié à la deuxième réserve émise, concerne le droit à déduction de la TVA qui n'a pas été comptabilisé.

Concernant l'ensemble des documents fournis, les commissaires aux comptes n'ont pas de commentaires particuliers à apporter. Ils considèrent que les membres du CA ont été correctement informés et que les documents correspondent aux comptes qu'ils certifient ce jour.

En ce qui concerne les comptes de la Fondation et du CFA, ils sont également certifiés. Monsieur GOUTTENOIRE précise que les commissaires aux comptes n'ont pas de remarque particulière à faire sur les comptes présentés précédemment.

Jean PEETERS remercie Monsieur GOUTTENOIRE pour la présentation du rapport des commissaires aux comptes.

Gilles LHUILIER a deux remarques. Il remercie tout d'abord tous les intervenants pour la présentation des comptes, très claire. Il en retient :

- Que l'Université doit faire des économies,
- Qu'elle doit être plus efficace dans la notion de service public (le ratio entre enseignants et formations impose une réflexion sur la carte des enseignements),
- Qu'il faut que l'Université trouve plus de ressources propres, avec la question de la formation professionnelle comme champ de réflexion.

Sa deuxième remarque concerne l'efficacité collective des travaux des administrateurs du CA. Comment peuvent-ils prendre en compte les remarques des intervenants et les intégrer dans leurs procédures de travail ? Il faudrait arriver à se saisir des questions extrêmement importantes, et les suivre dans le temps.

Jean PEETERS rappelle qu'une commission des finances, plus représentative du CA, a été mise en place pour trouver des solutions.

Gilles LHUILIER fait remarquer que la question du temps est importante. Dans quelle durée vont-ils pouvoir avoir un avis, par exemple sur la formation professionnelle ?

Virginie DUPONT précise qu'au prochain CA, il y aura un vote sur le modèle économique de la formation continue. Par ailleurs, la commission des finances travaille sur un certain nombre de points qui pourront aider le Président à construire son débat d'orientation budgétaire au mois de juin. Le travail de la commission des finances pourrait être présenté aux membres du CA en amont du prochain CA pour qu'ils puissent y réfléchir.

Le Président indique qu'il a déjà mené des commissions permanentes du CA sur des sujets comportant des éléments sur lesquels on peut discuter. Peut-être faudrait-il en prévoir une en avril ? Il est d'accord sur le fait qu'il faille prendre le temps de la discussion. Sur la formation continue, il y a eu déjà beaucoup d'échanges, de discussions avec les directeurs de composantes et la situation doit encore évoluer.

Guy GOGNIAT pense qu'il serait intéressant que l'ensemble des personnels ait connaissance de tous ces chiffres contenus dans le rapport de gestion. Peut-être faudrait-il prendre un moment pour présenter ce rapport aux personnels ?

Le Président répond qu'il est toujours difficile de faire la publicité sur des chiffres. Le 14 juin sont prévues des rencontres avec les personnels et les étudiants. Certains chiffres pourront être donnés après modification du power point présenté ici pour qu'il puisse être lu et compris par toute personne ne siégeant pas au conseil d'administration.

Laurence GUYON fait remarquer que certains chiffres sur les coûts ne peuvent que susciter l'intérêt de tous. Elle donne l'exemple du coût du déplacement de l'entreprise de télésurveillance en cas de déclenchement d'une alarme (20 000€/an), dû la plupart du temps à un non-respect de procédures.

Virginie DUPONT remercie Monsieur GOUTTENOIRE pour son intervention et passe au point suivant de l'ordre du jour, soit le rapport annuel de performance.

1.4 – Rapport annuel de performance (cf: annexe 2)

Virginie DUPONT prie les membres du CA d'excuser l'envoi tardif du document. Elle voulait faire appel à un certain nombre d'indicateurs, mais pour l'instant, ne bénéficiant pas d'un schéma directeur du système d'information, elle a eu des difficultés à récupérer les données dans tous les services et composantes, pour l'élaboration du document. Il faut aussi arriver à construire la cellule d'aide au pilotage pour constituer un entrepôt de données que chacun pourra abonder régulièrement.

Jean PEETERS explique que ce rapport annuel de performance est le pendant du projet annuel de performance, basé sur un certain nombre d'indicateurs. Pour ce CA, on se limitera à ces éléments, mais pour la fin de l'année, en juin, sera présenté un autre type de rapport, plutôt écrit, sur différents aspects de l'Université, un bilan d'activités plus en phase avec la vie universitaire.

Le Président rappelle aussi que sa prise de fonctions ne date que d'un an et que son équipe n'a été constituée qu'un mois après. De ce fait, une partie du rapport d'activités porte sur une période hors de sa mandature. Avec l'année universitaire, le rapport portera sur un cycle complet.

Virginie DUPONT précise les objectifs de ce rapport annuel de performance, soit :

- décrire les écarts entre les prévisions et les résultats attendus par l'établissement au vu des objectifs définis dans le contrat quadriennal pour la période 2008-2011,
- s'inscrire dans la nouvelle démarche de performance du contrat quinquennal signé en 2012.

Elle insiste sur le fait que l'année 2012 a été une année de transition à plusieurs titres :

- démarrage d'une nouvelle période contractuelle,
- changement de l'équipe présidentielle en avril.

Elle donne les enjeux du rapport :

- Contribuer à la réalisation des objectifs de performance des programmes 150 et 231 de la mission Recherche et Enseignement Supérieur,
- S'appuyer sur le contrat quadriennal avec l'État (2008-2011) avec 52 indicateurs nationaux et ceux définis pour la nouvelle période contractuelle (2012-16),
- Etre le reflet des indicateurs dans les tableaux de bord de gestion de l'équipe élue.

Elle indique avoir repris les axes définis dans le contrat 2008-2011, qui consistaient à :

- Renforcer l'identité et la qualité de la recherche ;
- Consolider l'attractivité de l'UBS, maîtriser l'offre de formation et assurer la réussite des étudiants ;
- Développer une démarche qualité au service de la gouvernance.

La présentation de ce rapport est divisée en trois parties portant sur la recherche et international, la formation et la vie étudiante, et enfin sur tout ce qui est en lien avec la gouvernance.

Sur la partie « **Recherche et International** », elle rappelle les éléments forts de 2012 :

- Les investissements d'Avenir
 - Labex Mer et Cominlabs
 - L'initiative d'excellence IDEALG
 - Les instituts de recherche technologique (IRT) Jules Verne et B-Com
 - L'institut d'excellence en matière d'Énergies Décarbonées France Energie Marine.

Elle précise les recettes supplémentaires de la recherche en 2012 : 134 000€ sur les 658 000€ des projets d'investissement d'avenir dans les laboratoires de l'UBS.

- Autres points marquants :
 - La société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) ;
 - Les réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) : MSHB, SISCOM, Euro Pôle Mer et Breizmat. Les laboratoires de l'UBS qui y participent ont reçu 380 k€ en 2012 pour ces RTRA ;
 - L'augmentation significative du nombre de publiants (2010 : 64,6% et 2012 : 82%) ;
 - L'augmentation de la part d'enseignants-chercheurs dans les unités classés A et A+ (2010 : 38,4% et 2012 : 67%) ;
 - La progression des financements ANR (2010 : 0,74M€ et 2012 : 1,4M€) ;
 - L'augmentation du nombre de publications (2011 : 345 et 2012 : 851) ;
 - L'augmentation du nombre de PEDR/PES (2010 : 40 et 2012 : 51).

Elle poursuit sur les flux des étudiants entrants en doctorat (indicateur 8)

Indicateur 8 : Flux d'étudiants entrants en doctorat - part des étudiants entrants entrants dans l'établissement		Année universitaire		%
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les inscrits pour la 1 ^{ère} fois en doctorat	2005	Réalisé	75,10	
	2006	Réalisé	79,2	
	2007	Réalisé	74,07	
	2008	Réalisé	69,23	
	2009	Réalisé	74	
	2010	Cible	75	
		Réalisé	65,63	
	2011	Cible	70	
		Réalisé	72	
	Total universités	2005		49,7
2006			51,3	
2009				
2010				
2011				

Elle fait constater un flux assez conséquent de néo-entrants puisqu'il oscille entre 65 et 89% en fonction des différentes années. Elle l'explique par le fait :

- de l'attractivité de l'UBS et de la recherche ;
- que les bons étudiants de Masters faisaient plutôt le choix de faire leur thèse ailleurs,
- que l'UBS propose un grand nombre de Masters professionnels ou indifférenciés et moins de Masters spécialisés « recherche » ;
- que les étudiants faisaient plutôt un choix d'entreprise que de poursuite en thèse.

En ce qui concerne la part des doctorants allocataires qui soutiennent leurs thèses en trois ans ou plus,

INDICATEUR 3 : Réussite des doctorants - Part des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans ou plus

	Année de soutenance	Total
Pourcentage des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3^{ème} année universitaire	2006 (inscrits 2003)	Réalisé 37,50
	2007 (inscrits 2004)	Réalisé 75
	2008 (inscrits 2005)	Réalisé 20
	2009 (inscrits 2006)	Réalisé 25
	2010 (inscrits 2007)	Cible 60
		Réalisé 64,3
	2011 (inscrits 2008)	Cible 75
		Réalisé 22,22
	2005	Réalisé 38
	2006	Réalisé 40,60
Total universités	2007	Réalisé 37,20
	2008	Prévision mi 41
	2012	Cible 50

elle fait remarquer un taux particulièrement bas (22%), mais que cet indicateur est très fluctuant, non homogène d'une année sur l'autre. Elle précise que la durée des thèses à l'UBS est de 3,4 années en sciences et de 4,9 années en sciences humaines et sociales.

L'UBS compte en moyenne 250 doctorants, les étudiants concernés par l'allocation ne sont qu'une vingtaine soit 7 allocataires par an.

Sur la partie « **international** »,

- Organisation des Journées Internationales du 22 au 27 octobre 2012 avec pour objectifs :
 - L'internationalisation de la recherche et des cursus
 - Le développement de nouvelles coopérations
 - Le renouvellement des conventions avec nos partenaires
- Ont assisté à cette manifestation 36 partenaires - 25 établissements de 17 pays différents
- Le bonus contractuel 2012 - 72 000 € - a été dédié à ces actions :
 - Recherche : BQR, la mobilité doctorale, les cofinancements aux réseaux
 - Activité internationale : relations avec les partenaires internationaux.

En ce qui concerne la mobilité entrante et sortante, l'activité a diminué, du fait de la crise en Europe qui n'a pas incité les jeunes à se déplacer. Par ailleurs, depuis trois ans, l'UBS demande aux étrangers entrants de justifier d'un niveau B2 en Français, ceci afin de limiter les échecs.

En 2012, 50% des doctorants sont étrangers, surtout dans l'école doctorale scientifique SIGMA. L'UBS a 31 thèses en cotutelle (17 en 2011) et a accueilli 10 chercheurs étrangers dans les laboratoires.

Sur la partie « **formation** », les objectifs du Ministère étaient :

- De répondre aux besoins de qualification dans le supérieur,
- D'améliorer la réussite à tous les niveaux,
- De faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie,
- D'accroître l'activité internationale,
- De contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales,
- Développer la prévention dans le domaine de la santé.

Elle rappelle le choix de l'équipe de mettre 38000€ du bonus contractuel sur un objectif de garantir une offre de formation lisible et de qualité adaptée.

Ont été aussi financés des modules de campus numérique ENVAM (environnement et aménagement) et l'équipe a participé à l'élaboration du pôle décisionnel « formation et recherche ».

En ce qui concerne les indicateurs en lien avec la vie d'étudiante, on observe :

- Une chute de l'insertion des diplômés des IUT après la création du LMD : 43% après 29 mois ;
- 86% des diplômés de Licence Professionnelle en emploi après 24 mois ;
- Pas d'indicateur sur l'insertion des licences ;
- 88% des diplômés de master professionnels en emploi après 30 mois ;
- 74% d'ingénieurs en emploi après 2 mois.

Pour ce qui est du suivi et de la réussite des étudiants en Licence et du plan réussite en licence, on s'aperçoit :

- Qu'il n'y a pas d'effet significatif du taux de passage de L1 en L2,
 - D'une nette diminution du taux d'abandon : 10,9% en 2011 contre 28,5% en 2007,
 - D'un taux de redoublement en augmentation : 8,3% en 2008 contre 19,6% en 2011
- Il faut donc réfléchir aux actions qui ont vraiment un poids dans la lutte contre l'échec et/ou de concentrer les efforts sur certaines actions existantes ou innovantes
- D'un taux de réussite en licence en trois ans après une première inscription en L1 en dessous de la cible fixée et en dessous de la moyenne nationale (exception LLSHS).

Virginie DUPONT fait observer ensuite la réussite en DUT et les flux des bacheliers :

- Un taux de réussite des bacheliers généraux et technologiques : 80% et 69 %
- Le pourcentage de bacheliers technologique entrant à l'IUT est en diminution
- Les bacheliers professionnels très peu présents à l'université, pourcentages non révélateurs
- L'accompagnement du ministère pour l'accueil de bacheliers technologiques dans les IUT (55000€ en 2011).

Au niveau de la formation continue, on note :

- Une augmentation des diplômés de la formation continue depuis 2008
Licence : 9,5% en 2008 – 11,7% en 2010 et 17,8% en 2011
- Un nombre de VAE en recul depuis 2008

Virginie DUPONT aborde ensuite la partie « **vie étudiante** ».

En 2012, l'amélioration des lieux de vie intérieurs et extérieurs des campus a été une des priorités de l'UBS en matière de vie étudiante et 20 000€ du bonus contractuel 2012 ont accompagné la mise en place des nouveaux espaces sur Vannes et Lorient. On note :

- Une augmentation des consultations médicales en L,
- Une augmentation des consultations psychologiques,
- 36% de boursiers – et un taux de réussite meilleur que celle de tous les étudiants,
- Une augmentation du nombre d'étudiants handicapés accueillis à l'université (200 000€ de travaux d'accessibilité en 2012),
- Des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures les plus présents à l'université – Particularité du doctorat

- Diffusion de la culture Scientifique et technique (indicateurs donnant le pourcentage des étudiants participant aux activités culturelles, sportives, et aux différentes conférences organisées à l'UBS).

Virginie DUPONT présente la dernière partie du rapport, soit la **qualité de la gouvernance**, et précise les objectifs du contrat :

- La coordination de la carte documentaire
- Le pilotage des services pour assurer l'attractivité et la performance de l'établissement.

Elle reprend les indicateurs sur la maîtrise d'ouvrage pour le Schéma Directeur des Systèmes d'Information, et le Schéma Directeur Immobilier et de l'Aménagement :

Y compris chiffres IUT Vannes	2008	2009	2010	2011
Nombre d'EC	480	484	468	486
Nombre d'étudiants	7792	8203	8578	8487
Total à desservir	8272	8687	9046	8933
Places assises	707	707	707	707
Ouverture hebdo (heures)	52	52	52	52
Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque	4,41	4,20	4,03	4,06
Nombre d'entrées	206467	247830	242680	260513
Nombre de lecteurs inscrits	3203	3529	3480	3312
fréquentation des bibliothèques par lecteur inscrit	64,46	70,23	69,74	78,66

Et le Service Commun de Documentation :

% d'étudiants formés à la méthodologie documentaire par cohorte entrante L, M, D	2008	2009	2010	2011
L	1021	858	1142	1315
M	27	106	131	164
D	0	37	42	30
Total	1048	1001	1315	1509
Nb d'heures dispensées	162	210	176	256
horaires d'ouverture bibliothèque en période d'examen = de sept à mi-juin (hors semaines interruption de cours)	52	52	52	52
horaires d'ouverture bibliothèque en période normale = de mi-juin à fin août (et semaines interruption de cours)	42,5	42,5	42,5	42,5
consultation des ressources électroniques (téléchargements)	104377	191538	209011	227548

François BELLEGO demande si les heures du plan licence (1 million d'euros), qui à l'origine devaient être fléchées vers des opérations pour aider à la réussite en licence, sont toujours identifiées comme telles ou si elles peuvent être utilisées à d'autres fins, ou si elles vont disparaître.

Virginie DUPONT répond que certaines de ces heures ont été ajoutées à des maquettes pas forcément identifiées comme entrant dans le cadre du plan réussite en licence, mais qui ont permis par exemple de diminuer la taille des groupes en langues. Effectivement, c'est délicat à justifier. Mais, apparemment le financement du plan licence n'a pas été remis en cause.

Guy GOGNIAT salue le travail fait. Effectivement, il faut prendre les chiffres avec prudence mais ils donnent tout de même les grandes tendances.

Patrice KERMORVANT apprécie la communication faite, notamment au niveau des bacs technologiques. Il est vrai que leur nombre baisse en IUT mais le nombre de candidats baisse aussi et c'est bien de le souligner.

Il fait remarquer cependant que sur les 955000€ du plan licence, pour lequel les IUT sont normalement éligibles, à l'UBS, les IUT n'en ont pas beaucoup bénéficié (40000€ pour l'IUT de Vannes). Pour les étudiants qui, au bout d'un semestre veulent se réorienter vers un DUT, la formation coûte plus de 40000€, et normalement la charge de la formation est partagée, soit le plan licence pour 40000€ et le reste pour l'IUT. Or il n'y a que 40000€ dédiés aux IUT.

Lucien MOREL veut associer à la réussite des étudiants boursiers le travail des assistantes sociales.

Hubert BRICHARD veut une précision sur le recrutement de l'Université par rapport aux IUT, puis sur le basculement des étudiants des IUT à l'université en licence alors que les étudiants des universités partiraient ailleurs ?

Virginie DUPONT rappelle que le LMD a été créé en 2004. Donc, à partir de là, on est rentré dans le système européen de formation « 3-5-8 ». La formation des IUT était sur deux années, et ne rentrait pas dans ce cadre. D'où la création des licences professionnelles pour que les étudiants puissent justifier d'une licence, sur trois ans donc.

Certaines formations, en sciences notamment, accueillent des étudiants en L1, L2 et des étudiants font le choix d'autres parcours de L3 en écoles d'ingénieurs.

Par contre, beaucoup d'étudiants, en DUT GTE par exemple, viennent en L3 à l'UBS et cela fonctionne bien.

Patrice KERMORVANT dit que cela est valable aussi en « statistiques ». En remplissant leurs DUT, les IUT ont conscience qu'ils contribuent à pérenniser les filières de L3-Masters. Une baisse en première année d'IUT peut donc mettre en péril des filières en L3 et de masters.

Hubert BRICHART demande au Président s'il estime que le LMD est rentré dans la réalité, les entreprises ayant tendance à embaucher plutôt au niveau licence, voire bac+5 qu'au niveau bac, et s'il y a effectivement prolongement du cursus étudiant jusqu'à, au minimum, la licence ?

Le Président répond que cela se voit au niveau des IUT où les étudiants poursuivent leurs études.

Patrice KERMORVANT précise que les étudiants comprennent bien que plus on est diplômé, plus on a de chance de trouver un emploi, mais il y a quand même de l'emploi au niveau Bac+2. Les jeunes arrêtent pour des raisons financières ou plus simplement parce qu'ils en ont assez du système éducatif. Certains reviennent en licence pro en formation continue quand ils le peuvent financièrement. Mais le niveau Bac+2 est encore reconnu par les entreprises, et surtout les industriels.

Jean PEETERS indique que des plaquettes existent à l'UBS sur le devenir des licences professionnelles sensées marquer la fin d'un cycle pour les étudiants. On observe alors que ce n'est pas le cas. Certains sont devenus ingénieurs.

Virginie DUPONT précise qu'en moyenne 7% des diplômés de licences professionnelles poursuivent leurs études.

Vincent PICANDET pose la question du recrutement au niveau master pour lequel on s'interdit en général de prendre des étudiants en L3 pro. L'UBS est la seule université à faire cela. Il veut savoir si une décision a été prise sur ce sujet.

Jean PEETERS répond que rien n'est décidé en ce sens. Cette question demande un débat. Faut-il refuser des bons étudiants parce qu'ils viennent d'une filière non destinée à une poursuite d'études ?

Vincent PICANDET indique que certains de ces étudiants sont repris en L3.

Virginie DUPONT explique avoir participé à des entretiens d'entrée en Licence Pro, lors desquels la commission essayait de dire aux bons étudiants de s'orienter plutôt en L3. Ils auraient des unités pas très éloignées de celles qu'ils auraient suivies en licence pro, ils auraient également un stage. La commission estimait qu'ils avaient les compétences pour une poursuite d'études en Master. Mais souvent ces étudiants maintenaient leur premier choix parce qu'ils souhaitaient entrer dans la vie active suite à l'obtention de la licence pro. Ce n'est qu'à l'issue de leur stage, après avoir constaté que les techniciens n'évoluaient pas sur leurs postes, qu'ils demandaient à intégrer un master.

Patrice KERMORVANT fait remarquer que si l'UBS ne prend pas ces étudiants, ceux-ci sauront trouver un master ailleurs.

Jean PEETERS confirme qu'un débat doit être lancé sur cette question, à préparer en amont avec les directeurs de composantes.

Stéphane RUELLAN indique être responsable d'une licence pro, et pour l'instant il se refuse à mettre un avis sur les demandes de poursuite d'études. Il estime qu'il y a de nombreuses offres d'emplois au niveau licence mais peu au niveau master ou ingénieur.

Le président indique qu'il souhaite que le rapport annuel de performance soit rendu public.

Virginie DUPONT annonce le point suivant sur l'ordre du jour, soit les ressources humaines, et donne la parole à André TREBAOL pour la présentation de la Loi Sauvadet.

2 – Ressources humaines

2.1 – Loi Sauvadet : règles applicables aux futurs emplois sous contrat

André TREBAOL donne lecture du document distribué aux membres du CA, sur l'application, à l'UBS, de la Loi Sauvadet, qui date du 12 mars 2012, et est relative à la déprécarisation dans la fonction publique.

Un vote du CA est demandé sur le volet cédésation, soit la transformation de contrats à durée déterminée en CDD en contrats à durée indéterminée.

Ce document donne un cadrage, en particulier pour les nouveaux personnels recrutés sur CDD et qui pourraient bénéficier par la suite de CDI, et précise la situation des personnels actuellement sous contrat.

Les propositions contenues dans le document ont fait l'objet d'un débat lors du conseil Technique de proximité du 12 mars 2013 et ont été validées par un vote favorable, à l'unanimité des membres du CTP (document joint en annexe à la délibération correspondante).

Jean PEETERS explique qu'il ne s'agit pas d'interdire à une personne d'être cédésée mais de cadrer les contrats futurs et de mettre des garde-fous. Sachant que les moyens sont limités, il faut avertir les personnels qu'ils sont recrutés sur une période limitée.

Guy GOGNIAT donne l'exemple de certains ingénieurs et techniciens dans les laboratoires dont le contrat serait transformé en CDI. Au niveau des laboratoires, il n'y a pas de perspective de pouvoir garantir le financement à terme.

Le Président précise que l'on est sur des garde-fous. Lorsque l'on est sur des ressources très fléchées, il faut se protéger. C'est une possibilité qu'offre la loi, mais il faut en effet faire attention et ne pas se projeter trop loin.

Sur la notion d'un même employeur pour un contrat, Françoise PERESSE indique qu'une note du ministère précise que l'on peut avoir plusieurs employeurs du moment où le poste occupé est le même (cas des ingénieurs transferts).

A l'interrogation de François BELLEGO, à savoir si un salarié en CDI peut être licencié, Virginie DUPONT répond par l'affirmative, mais qu'il est préférable de ne pas en arriver là.

G. GOGNIAT demande si la prise en charge du coût du licenciement doit être supportée par le laboratoire.

Gilles LHUILIER revient sur le 2^{ème} cas présenté (CDD sur supports permanents financés sur budget Etat ou sur « ressources propres » déléguées par l'établissement) et sur la phrase « ils ont vocation à être pérennes ».

C'est un principe général du droit. Ce sont des juges du Conseil d'Etat qui estiment que dans les lois du Code du Travail, qui concerne le secteur privé, un certain nombre de principes s'appliquent, en dehors du champ d'application du code du travail, aux contractuels du secteur public. Le principe est qu'on ne peut pas pourvoir durablement, de façon pérenne donc, un emploi avec des contrats à durée déterminée. C'est un principe qui tend aujourd'hui à être introduit dans la Fonction Publique auprès de ceux qui étaient plus mal traités que les salariés de droit privé. Il s'interroge sur le terme « pérenne » et veut savoir s'il se rapporte à l'emploi ou au contrat.

Jean PETEERS propose de modifier la phrase comme suit : « Ils peuvent être transformés en CDI si les missions répondent à un besoin permanent ».

Lucien MOREL demande s'il y a une liste des emplois permanents.

Jean PETEERS rappelle que l'on parle plutôt de missions. Virginie DUPONT donne l'exemple d'un support de titulaire vacant, non pourvu. Mais la mission est importante pour la composante ou le service. On emploie un CDD pour occuper cette fonction.

La liste peut donc varier d'une année sur l'autre.

Gilles LHUILIER pense en effet qu'il va être difficile contractuellement d'établir une telle liste parce qu'elle est fonction des missions de l'entreprise, du financement. On ne peut pas dire qu'une mission n'évoluera pas. L'employeur peut embaucher sur un CDI mais rien ne l'empêche de supprimer l'emploi en question pour en créer un autre.

Lucien MOREL pose la question du choix pour un contractuel entre deux emplois proposés, l'un dans le privé et l'autre à l'Université. Il est important pour lui de savoir quel sera son avenir à l'UBS.

Le Président répond que les missions peuvent être évolutives. Chaque année, au sein des services et composantes, on vérifie si les missions correspondent bien à l'organisation du service.

Virginie DUPONT ajoute que certains emplois peuvent être vacants pour différentes raisons (mutations, départs à la retraite), et l'établissement ne fera pas forcément le choix de repositionner l'emploi au même endroit pour y effectuer la même mission. On ne peut donc établir une liste aussi figée.

Jean PETEERS ajoute que l'on raisonne en emplois mais aussi en masse salariale.

Frédéric BEDEL demande ce qu'est alors une mission pérenne.

Le Président lui répond que rien n'est écrit dans le marbre. Il a fallu plusieurs discussions en CTP, avec les directeurs de composantes, de laboratoires, avant d'établir ce cadrage acceptable par l'ensemble des partenaires. Il peut toujours y avoir des réorganisations.

Frédéric BEDEL donne l'exemple de postes en laboratoire financés par des contrats recherche, si dans trois ans ce laboratoire décide de se consacrer à de la recherche fondamentale et d'arrêter les contrats, on ne peut parler de missions pérennes.

Gilles LHUILIER dit qu'on ne pourvoit pas durablement un emploi avec un CDD. Il y a une distinction à faire : Premièrement, des missions semblent pérennes, le contrat se transforme en CDI. Inversement, il y a un emploi qui semble pérenne, le contrat se transforme également en CDI puisque c'est le principe de la Loi. Mais, il y a une certaine flexibilité qui permet au laboratoire, dans l'exemple donné par Frédéric BEDEL, qui a des difficultés ou si les missions ne sont plus pérennes, de mettre fin à un contrat.

Lucien MOREL pense que le dispositif de la Loi Sauvadet est nécessaire, mais que tous les contractuels à l'UBS ne vont pas en bénéficier et ils sont inquiets quant à leur devenir et indique qu'il ne votera pas le texte.

Jean PEETERS répond que ce texte est en effet difficile parce que l'on doit changer de mentalité sur le fonctionnement, sur les ressources humaines. Un bilan est à faire à l'échéance des contrats. On ne peut rien promettre.

Morgan GUYVARCH fait remarquer que le texte ne s'applique pas seulement aux BIATSS, mais aussi aux enseignants. Pour les CDD « LRU », les recrutements se font sur des missions pérennes.

Laurence GUYON cite des ATER. Les ATER et les PAST ne sont pas concernés par le texte. Mais sur un support d'ATER pour lequel le vivier est tari, il s'agit bien d'une mission pérenne.

Virginie DUPONT lui répond que l'on n'est pas tenu de mettre la même personne sur cette mission tous les ans et le poste est remis au concours chaque année.

Patrice KERMORVANT fait remarquer que certains postes PAST ont été transformés en CDD « LRU » et de ce fait sont cédés alors qu'ils restent PAST dans les faits.

Gilles LHUILIER répond que justement l'objectif est de ne pas avoir de PAST. Les CDD « LRU » ne sont pas des PAST et entrent dans le champ de la nouvelle Loi. On traite alors tous les CDD de façon égale.

François BELLEGO se demande si les pratiques passées sont vraiment différentes de ce qui est proposé.

Virginie DUPONT répond que l'objectif n'était pas de recruter des contractuels, de renouveler tous les ans leurs contrats jusqu'à la limite autorisée par la loi pour leur annoncer au bout cinq ans et 11 mois que leur renouvellement n'est plus possible. On sait qu'il faudra céder au bout de six ans, d'où une nécessité de réfléchir en amont et de prévenir que l'embauche peut-être seulement sur

une durée d'un an deux ans, et qu'au terme du contrat, l'établissement se posera la question du renouvellement ou non de la mission.

Christine EPINETTE ajoute qu'il y a une notion d'évaluation qui n'existait pas avant.

Jean PEETERS précise que tout fonctionnaire est évalué au bout d'un an de service. L'idée de la loi est qu'au même titre, il y ait un entretien approfondi avec le contractuel au bout d'un an,

Le Président propose de passer au vote sur ce texte de cadrage.

Le conseil d'administration émet un vote favorable sur la proposition de cadrage de la loi Sauvadet à l'Université de Bretagne-Sud sous réserve de la modification suivante : Au point 2, la phrase « Ils ont vocation à être pérennes dans la mesure où ils répondent à un besoin permanent pour la bonne marche de l'établissement » est remplacée par « Ils peuvent être transformés en C.D.I. si les missions répondent à un besoin permanent pour la bonne marche de l'établissement ».

(délibération n°28-2013)

2.2 – Campagne de recrutement 2013

André TREBAOL rappelle la création des six postes d'enseignants du second degré et de deux postes d'IGE. Dans une volonté d'améliorer la réussite des étudiants pendant et à l'issue du cycle licence et aussi de porter les innovations pédagogiques ambitieuses, le Ministère a attribué 15 postes à l'UBS au titre de 2013. Après échanges avec les composantes et services, il a été décidé de limiter les créations de postes à six enseignants du second degré et deux BIATSS., soit :

- LLSHS : Enseignant du second degré en STMS
- DSEG : Enseignant du second degré en mathématiques
- SSI : Enseignant du second degré en Sciences de l'ingénieur et de l'industrie
- IUT Lorient : Enseignant du second degré en physique/chimie
- IUT Vannes : Enseignant du second degré en lettres modernes
- ENSIBS : Enseignant du second degré en gestion

Et pour le Centre d'Accompagnement à la Réussite Universitaire :

- IGE BAP J en Gestion et Pilotage
- IGE BAP F en Technologie de la formation

Jean PEETERS insiste sur l'objectif de la réussite des étudiants mais aussi de l'implication dans les innovations pédagogiques. Au-delà de la création des postes, on a aussi à essayer de développer des ressources, des manières d'enseigner différentes.

Virginie DUPONT ajoute que ces six enseignants désignés ne seront pas forcément ceux qui rempliront les missions précitées. Mais l'objectif est de dire que l'on essaie d'avoir dans chaque composante des personnes qui sont prêtes à s'investir dans les missions du centre d'accompagnement à la réussite des étudiants.

Morgan GUYVARCH demande si ces six enseignants auront vocation à n'enseigner qu'en L1.

Le Président répond qu'il appartient aux composantes d'organiser la réussite en licence. Les missions sont identifiées sur des postes, mais ce ne sont pas forcément les personnels recrutés qui seront positionnés sur ces postes.

Guy GOGNIAT demande si les taux d'abandon sont les mêmes en licence et en IUT. A la lecture des chiffres, on n'est pas du tout sur les mêmes équilibres. Un poste a été attribué à chaque composante mais il se demande si cela traduit la réalité, le besoin de l'effort de soutien des étudiants.

Le Président répond que seul le critère qu'il a retenu était la sous dotation en postes de l'UBS. Un deuxième critère n'a pas été utilisé : le taux d'encadrement. Ce critère sera à regarder pour les campagnes suivantes. Deux composantes ont un taux d'encadrement faible : les UFR DSEG et LLSHS. Le travail effectué n'est donc pas entièrement satisfaisant, il aurait fallu pour cela créer quinze postes.

Pour reprendre cette question sur les innovations pédagogiques, il pense que l'on est dans une révolution culturelle. Les méthodes d'apprentissage évoluent, les publics aussi. Il se demande si la façon d'enseigner à l'heure actuelle est complètement adaptée aux étudiants. Il s'interroge sur la pertinence des cours magistraux aujourd'hui, sur la plus-value des enseignements de l'UBS devant les étudiants. On a beaucoup investi en Bretagne dans les campus numériques, par contre, dans les contenus, rien ne change. L'alternance est une autre façon d'enseigner, et il se félicite que dans le texte de loi ce ne soit plus une modalité de stage mais une modalité dans l'enseignement. La loi répond aussi à la question des petits effectifs. L'impératif économique ne doit pas tout gouverner. Il y a donc à réfléchir à la mutualisation en Bretagne sur des ressources numériques, des repositionnements de formations.

Morgan GUYVARCH s'interroge sur l'égalité répartition des postes par composantes au regard du taux d'encadrement. Elle regrette que cet indicateur n'ait pas été pris en compte dans la répartition.

Patrice KERMORVANT fait remarquer que pour le plan licence, 950 000€ ont été affectés et les IUT n'en ont pas beaucoup profité. Il ne trouve pas scandaleux que les IUT aient bénéficié d'un poste au titre de l'amélioration de la réussite au niveau Licence. Il y a aussi des heures complémentaires en IUT où il y a du monde.

Jean PEETERS réitère sa volonté de prendre en compte le critère, important, du taux d'encadrement dans les années à venir.

Guy GOGNIAT pense qu'il sera intéressant de suivre le devenir de ces enseignants. Ils sont recrutés sur une mission précise, la réussite en licence, mais il craint qu'au fil des années, ils ne soient plus que sur des enseignements « classiques ».

Le Président répond que ce qui est important est l'engagement des composantes dans d'autres façons d'enseigner, pas la répartition entre enseignants. On ne peut pas étiqueter une personne sur la mission « réussite en licence », et il sera difficile de suivre ces personnels.

Guy GOGNIAT pense qu'il faut quand même suivre les enseignants, car s'ils deviennent des enseignants classiques au bout de quelques années, le recrutement d'enseignants chercheurs aurait pu être privilégié.

L'objectif de cette mission rappelle Virginie DUPONT, est que Gilles PINTE, dans le cadre de ce centre d'accompagnement à la réussite universitaire, sollicite les composantes en annonçant les besoins.

Le Président ajoute que les indicateurs seront les actions et non les personnes.

Françoise PERESSE fait remarquer que, sur les postes qui vont être ouverts, il y a une minorité de postes de BIATSS, alors qu'il est notoire que la majorité des postes manquants sont des postes de BIATSS. Il faudrait qu'à l'avenir on fasse attention à cette disparité au niveau des créations.

Virginie DUPONT demande à passer au vote sur ces propositions de recrutements.

Le Conseil d'administration émet un avis favorable à cette proposition.
(délibération 29-2013)

2.3 – Primes de charges administratives du chargé de mission développement économique

Virginie DUPONT propose au vote du CA une prime de charges administratives pour un chargé de mission « développement économique ». Jean VERGER occupera cette fonction.

Sa mission est de faire un état des lieux sur la perception de l'UBS par les entreprises et participer des relations de l'UBS avec les entreprises.

Cette mission s'effectue en lien avec le Président et le VP « Relations Socio Economiques et Industrielles », et le service Communication.

La proposition est une prime de 60 heures.

Morgan GUYVARCH demande la différence entre la mission de ce chargé de mission et la mission du VP RSEI.

Le Président indique que les missions de ce chargé de mission sont très ciblées. Elles concernent :

- le CFAU dont les différents acteurs ont noté que le fonctionnement ne répondait pas aux objectifs assignés. Il faut remettre en place des procédures ;
- La Fondation : travail d'analyse, de relations avec les entreprises, de centralisation des informations, réunion avec les acteurs de la Fondation ;
- Un travail de démarchage est à faire au niveau des entreprises ;
- Enfin, Il faut avoir une réflexion sur le type de relations que l'on souhaite avoir avec les entreprises, en lien avec le VP REIS.

Vincent PICANDET demande s'il y a une articulation avec la fondation universitaire.

Le Président répond par l'affirmative. Quelques réunions ont eu lieu avec des chefs d'entreprises, le Directeur général des services, pour déterminer les actions à mener. Actuellement, il s'agit de positionner la Fondation par rapport aux compétences des laboratoires, aux secteurs d'activités, et au milieu économique.

Une fondation est une façon de financer des actions.

La chaire ACT TER est une action opérante de la Fondation, avec un financement fléché. Faut-il aller sur une autre chaire ? Un travail de positionnement sur la chaire est à mener.

Le Conseil d'administration émet un vote favorable à l'attribution de la prime de charges administratives au chargé de mission développement économique.

(délibération 31-2013)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 17h45.

A Vannes, le 11 juillet 2013,

Le Président,

Jean PEETERS

